

Réforme du système de santé : Verbatim : les syndicats contestent

Jean-Pierre Ortiz (CSMF)

« Si l'Ordre fait du syndicalisme, qui s'exprimera sur l'éthique et la déontologie ? »

« Je pense que l'Ordre devrait se recentrer sur ses missions premières qui concernent essentiellement la déontologie et l'éthique. En prenant ce genre d'initiative, il va dans un champ que la loi ne lui donne pas naturellement. L'Ordre s'est beaucoup orienté ces derniers temps vers la médecine libérale et dans un champ plus syndical qu'ordinal. C'est si vrai qu'au ministère de la santé on surnomme l'Ordre le « 6^e syndicat représentatif » ! L'Ordre n'a pas vocation à organiser de grandes messes sur l'organisation des soins en France. S'il fait du syndicalisme, qui va s'exprimer sur les questions éthiques et déontologiques ? J'aimerais qu'il s'exprime davantage sur des sujets importants comme ceux de la fin de vie ou l'euthanasie active. Je ne l'ai pas beaucoup entendu sur l'affaire Lambert ou celle, plus récente, de cette fillette maintenue en vie à Marseille. A l'heure où 25 % de médecins s'installent en France avec des diplômes délivrés hors de France, qui n'ont pas forcément, de par leur culture, la même façon d'appréhender la douleur, la fin de vie, la mort, il serait important que l'Ordre mène la réflexion sur l'avenir de la culture médicale française, sur la façon d'homogénéiser tout cela pour avoir une éthique médicale partagée. Ce sont autant de sujets sur lesquels les médecins auraient besoin d'une parole sage. Quant à la recertification, ce n'est pas à l'Ordre de s'en occuper. La réflexion doit se mener au sein des collèges professionnels et l'Ordre ne doit être là que pour contrôler que le médecin a bien rempli ses obligations. Et à ce sujet, je rappelle que le premier à avoir parlé de recertification est un ancien directeur de la CNAM, Gilles Johanet, et qu'il s'agissait d'en faire un instrument de sélection au conventionnement... »

Jean-Paul Hamon (FMF)

« Des propositions indigentes et vagues »

« Ce n'était pas la peine d'une aussi grande consultation pour aboutir à des propositions aussi indigentes et vagues. Quant à la démarche même, je crois que

c'est Xavier Bertrand qui avait dit que les syndicats médicaux n'étaient pas très visibles. Si nous avons les moyens de l'Ordre, nous le serions davantage ! Cela étant dit, je souhaiterais que l'Ordre s'occupe d'éthique et de déontologie, ses missions premières. »

Philippe Vermesch (SML)

« C'est facile de faire du syndicalisme avec les cotisations obligatoires des médecins »

« Sur la forme, je pense que l'Ordre sort de plus en plus de ses prérogatives pour s'immiscer sur le syndical et qu'il est facile de faire du syndicalisme avec les cotisations obligatoires des médecins. On l'entend moins sur les questions éthiques et déontologiques. Sur le fond des propositions, elles ne sont pas nouvelles : pour une grande partie, c'est le programme du SML ! Concernant la recertification, notre réponse est : « Pas question ! ». Il faudrait déjà nous donner les moyens d'assurer la formation de tous les médecins. Au SML, nous sommes partisans d'une formation initiale qui se déroule davantage à l'extérieur de l'hôpital, avec des stages obligatoires en libéral, pour toutes les spécialités, dès la 2^e année. »

Claude Leicher (MG France)

« La certification n'existe pas, la recertification n'a pas de sens »

« En prenant ce genre d'initiative, l'Ordre est en dehors de son champ de compétences propres et se faisant, il se place au milieu d'un éventuel accord ou désaccord sur ces propositions, et ce n'est pas son rôle. Quant à la recertification, étant donné qu'il n'existe pas de certification des médecins, j'ai du mal à comprendre qu'on puisse préconiser une recertification. Malgré mes critiques à l'égard du DPC concernant son organisation et ses manques de moyens, je rappelle que son objectif est d'allier le bilan des compétences et la mise à jour des connaissances, mais que cette évaluation des pratiques et la formation continue sont faites entre pairs. On est très loin d'une recertification qui pourrait aboutir à l'interdiction d'exercer. »